

L'An deux mille vingt-deux, le dix-neuf du mois de juillet, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle de Bénarville sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le mercredi 13 juillet 2022.

Étaient présents : MM HOUOT Steve, Conseiller Suppléant, d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL (Arrivée à 18h37), LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUTE, VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUTE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE (Arrivée à 18h43), PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE (Arrivée à 18h40), COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE.

Pouvoirs de :

- M. LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL à M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à M. LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- Mme AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- M. FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC à M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUTE à M. MALO Jean-Claude, Maire de BREAUTE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LAVILLE-REVELT Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE.

Représentation de : Mme LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL par M. HOUOT Steve, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL.

Assistaient également à la réunion : Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Environnement et Mme GODEFROY Adeline, Responsable de l'Administration Générale

Secrétaire de Séance : Mme GEULIN Isabelle

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	34
Quorum	14
Nombre de votants	42

Délibération n° 088/2022

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION N°21E02705 POUR LE FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET FINANCIÈRE D'UNE VÉLOROUTE TRAVERSANT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION N°21E02705 POUR LE FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET FINANCIÈRE D'UNE VÉLOROUTE TRAVERSANT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux et notamment sa compétence en matière de tourisme ;

Vu l'avis favorable de la commission tourisme en date du 20 juin 2022,

En juin 2020 était lancée une étude de faisabilité technique et financière pour la réalisation d'un itinéraire cyclable traversant le territoire de la Communauté de Communes Campagne de Caux du Nord au Sud avec une liaison perpendiculaire vers Bretteville-du-Grand-Caux. Afin de mener cette étude, la Communauté de Communes a reçu de la part de la Région Normandie une subvention de 10 500 euros et de la part de l'Etat, au titre de la DSIL, une subvention de 10 000 euros.

C'est le cabinet ERA qui a été retenu pour cette étude. Conformément au planning, les chargées de l'étude ont réalisé le diagnostic du tracé envisagé et élaboré divers scénarii selon les tronçons de ce dernier. Elles ont également travaillé sur une option supplémentaire en direction d'Ecraiville/Criquetot-l'Esneval en empruntant la voie ferrée Harfleur/Tourville-les-Ifs.

Cette étude s'intercale dans un « parfait alignement des planètes », puisqu'à la fois les EPCI voisins et le Département ont des projets d'itinéraires ou de schémas cyclables à proximité ou en prolongement du tracé qu'envisage la Communauté de Communes.

En effet, le Département de la Seine-Maritime est en train de finaliser une sécante cyclable de Port-Jérôme-sur-Seine à Fécamp qui traverse le territoire. Parallèlement la Communauté Urbaine du Havre a des projets sur la ligne ferroviaire Harfleur/Tourville-les-Ifs notamment dans le cadre de l'extension du tramway.

Ces projets impactant le tracé mis à l'étude, la Communauté de Communes a fait le choix de suspendre momentanément l'étude qui n'a donc pu aboutir en décembre 2021 comme initialement indiqué dans la convention de subvention avec les services de la Région Normandie. Un avenant est donc à signer pour prolonger la présente convention.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- D'approuver l'avenant 1 à la convention n°21E02705 pour le financement d'une étude de faisabilité technique et financière d'une véloroute traversant le territoire de la Communauté de Communes Campagne de Caux
- D'autoriser le président à signer cet avenant.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE